



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Publié le

02 NOV. 2022

Direction des assemblées, affaires générales et juridiques
Service Travaux des Assemblées

Objet : Arrêté municipal portant délégation de fonctions et de signature à Madame Jacqueline BENAHMED, 17^{ème} adjointe maire, en application de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire de Champigny-sur-Marne ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-18 et L. 2122-23 ;

Vu la délibération n°2020-029 du 04 juillet 2020 du Conseil Municipal de Champigny-sur-Marne, élisant Monsieur Laurent JEANNE, Maire de Champigny-sur-Marne au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Vu la délibération n°2020-032 du 04 juillet 2020 du Conseil Municipal de Champigny-sur-Marne, élisant les 18 adjoints au Maire de Champigny-sur-Marne au scrutin secret de liste à la majorité absolue, dont Madame Rosalia GONCALVES FERREIRA, épouse MORGADO, 11^{ème} adjointe au Maire de Champigny-sur-Marne ;

Vu la délibération n°2020-132 du 18 novembre 2020 par laquelle le Conseil municipal a d'une part abrogé la délibération n°2020-033 du 4 juillet 2020, et d'autre part donné délégation au Maire, pour la durée du mandat, sur certaines attributions en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2022-137 du 28 septembre 2022 par laquelle le Conseil municipal a élu Madame Jacqueline BENAHMED née VALLS, 17^{ème} adjointe au maire, en remplacement de Madame Rosalia GONCALVES FERREIRA épouse MORGADO démissionnaire de sa fonction d'adjointe au maire et de son mandat de conseillère municipale ;

Vu l'arrêté municipal n°ARR21-028 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Rosalia GONCALVES FERREIRA épouse MORGADO 11^{ème} adjointe au maire, en matière intergénérationnelle et condition animale ;

Considérant ce qui suit :

Suite à la démission de Madame Rosalia MORGADO, il y a lieu, pour la bonne administration des services, de donner délégation de signature à Madame Jacqueline BENAHMED née VALLS.

ARTICLE 1 : D'INDIQUER que l'arrêté municipal n°ARR21-028 susvisé portant délégation de fonctions et de signature à Madame Rosalia MORGADO est abrogé.

ARTICLE 2 : DE DONNER, sous ma surveillance et responsabilité, délégation de fonctions et de signature à Madame Jacqueline BENAHMED née VALLS à effet de signer dans le domaine de compétence suivant :

- CONDITION ANIMALE

Madame Jacqueline BENAHMED, a délégation pour signer :

De manière générale

- Les conventions et tous documents faisant suite à des délibérations du conseil municipal entrant dans le champ de sa délégation.

ARTICLE 3 : D'INDIQUER que la directrice générale des services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté et notamment de faire procéder à sa publication.

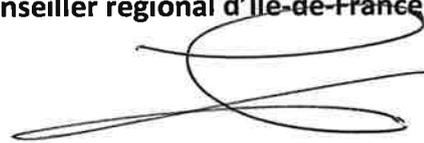
ARTICLE 4 : DE PRECISER que l'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la préfète du Val-de-Marne ;
- Madame la directrice de la direction départementale des finances publiques;
- Madame Jacqueline BENAHMED, née VALLS.

Fait à Champigny-sur-Marne, le **02 NOV. 2022**

Monsieur Laurent JEANNE

**Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France**



Notifié le